Perspectives

CSN

Le magazine de la Confédération des syndicats nationaux

mai–juin 2003, numéro deux

Un monstre nommé Cargill

Le retour des infirmières auxiliaires

La social-démocratie

Desjardins : la forêt et des emplois

Virage à droite interdit !

Claudette Carbonneau

Le 1er mai, des milliers de personnes ont manifesté sur le thème « Virage à droite interdit ! ». La CSN revendique et continuera de revendiquer plus de justice sociale, des services publics accessibles et de qualité, et l'amélioration de l'emploi et des conditions de travail pour toutes et tous. Mais dans le nouveau contexte politique du Québec, il y a fort à parier que c'est sur les épaules des groupes progressistes que reposera la responsabilité de faire vivre l'interdiction du virage à droite. Ce sera à notre tour de répondre : « Nous sommes prêts ! »

Après des semaines de suspense, pendant lesquelles le Parti québécois et le Parti libéral du Québec ont fait du coude à coude, le vent de changement l'a finalement emporté, le 14 avril dernier, alors que les Québécoises et les Québécois étaient appelés aux urnes. Bien ancré dans la culture de l'alternance, l'électorat a tranché en choisissant un gouvernement libéral pour diriger les destinées du Québec pour les quatre prochaines années. Suivant une tendance présente dans plusieurs pays, les électrices et les électeurs ont choisi un gouvernement plus à droite sur l'échiquier politique. Dans le contexte québécois, il s'agit d'un gouvernement ouvertement fédéraliste. Avec 76 sièges pour le PLQ et 44 pour le PQ, on ne peut parler d'un balayage libéral proprement dit, ni d'un virage à droite pur et dur.

Avec sa recommandation de contrer l'ADQ, la CSN a remporté une manche. Mais nous demeurons inquiets sur la suite des choses. À l'échelle du Québec cette formation politique continue de recueillir l'appui de près d'une personne sur cinq. Il nous faudra rester, et poursuivre nos luttes et notre programme d'éducation politique au cours des prochaines années pour éviter que cette tendance ne prenne davantage d'ampleur et pour stimuler la participation au vote.

Nous avons donc devant nous un gouvernement libéral qui propose un programme de rétrécissement de l'État. Je dirais même qu'au sortir de la campagne électorale, le thème de la réingénierie de l'État est en bonne voie de s'imposer comme sa première priorité. L'esclandre créée autour du supposé « trou de 4,3 milliards dans le budget Marois » dans les finances publiques n'a-t-elle pas comme premier objectif de paver la voie à des virages radicaux et brutaux ? La CSN reste et restera toujours attachée à ses valeurs sociales démocrates, à l'idée d'un État bien en selle et agissant en faveur du bien commun.

Il nous faudra composer avec un gouvernement dont on ne connaît pas précisément les intentions quant aux genres de relations qu'il entend développer avec la société civile. Lors du premier contact avec Jean Charest le 1er mai, ce dernier se voulait rassurant. Dans les jours qui ont suivi, nous avons vite déchanter : engagement à livrer un du Code du travail affaibli en matière de sous-traitance devant l'Union des municipalités, révision du « no fault » dans la Loi de l'assurance-automobile, report de la réforme du secondaire.

Beaucoup de questions

Le gouvernement libéral propose de réinvestir en santé et en éducation. Soit, mais est-ce à dire que toutes les autres missions de l'État seront soumises au régime minceur ? Cela aurait des impacts majeurs sur toutes sortes d'aspects de notre vie collective. En éducation, les libéraux ont éludé certaines questions importantes telles la formation continue ou le financement du secteur collégial. Qu'adviendra-t-il des ententes sur le transport scolaire et des 85 millions consentis par le gouvernement péquiste ?

Les manifestations contre la guerre en Irak ont été très importantes au Québec. Ci-dessous, la manifestation du 15 mars à Montréal a réuni plus de 200 000 personnes. Le même jour, à Québec, ils étaient 15 000.

Jean Charest, on le sait, a fait de la santé son principal cheval de bataille. N'est-il pas troublant, à cet égard, que ses premières cibles soient la fusion des unités d'accréditations syndicales, et ce, à l'heure précise où doit s'ouvrir la prochaine ronde de négociation dans le secteur public ? Quel sort réserve-t-il aux régies régionales, aux groupes de médecine familiale ? Ne faut-il pas craindre le pire pour les services auxiliaires dans le contexte d'une révision de l'article 45 du Code du travail ? En matière de réduction du rôle de l'État, combien d'organismes gouvernementaux sont dans la mire ?

Les défusions municipales sont un autre dossier chaud. L'État défendra-t-il l'intérêt collectif et la cohérence ? Qui sera appelé à se prononcer ? Sur quelles bases ? Jusqu'à quel point les libéraux réduiront-ils l'intervention de l'État au chapitre de l'emploi, du développement des régions et de la main-d'œuvre ? Qu'arrivera-t-il aussi du plan d'action sur la pauvreté, de l'équité salariale dans le secteur public où l'heure devrait pourtant être au règlement ? Le discours inaugural du 4 juin prochain apportera, il faut l'espérer, plus d'éclairage.

La reconstruction de l'Irak

La CSN a dénoncé la décision inacceptable des États-Unis de déclarer unilatéralement la guerre à l'Irak. Maintenant, la CSN tient à réaffirmer le rôle central que doit jouer l'Organisation des nations unies (ONU) dans la reconstruction de ce pays. Seule l'ONU possède la légitimité et la crédibilité nécessaires pour diriger le processus de construction de la démocratie en Irak. Son engagement est indispensable dans la résolution de la crise humanitaire et la reconstruction économique, sociale et politique du pays. La démocratie en Irak doit être appuyée par la garantie du plein respect des droits humains sur la base de normes internationales. En particulier, il faudra veiller au respect des droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs irakiens tout au long du processus de reconstruction.

Bon été quand même !

Claudette Carbonneau
10 mai 2003

Sommaire

Contre un monstre nommé Cargill
4

Le retour des infirmières auxiliaires
8

Richard Desjardins devant la FTPF
12

Une entrevue sur la social-démocratie
16

Le vote sur la ZLEA
19

L'invité – Serge Roy : Le contrat mondial de l'eau
23

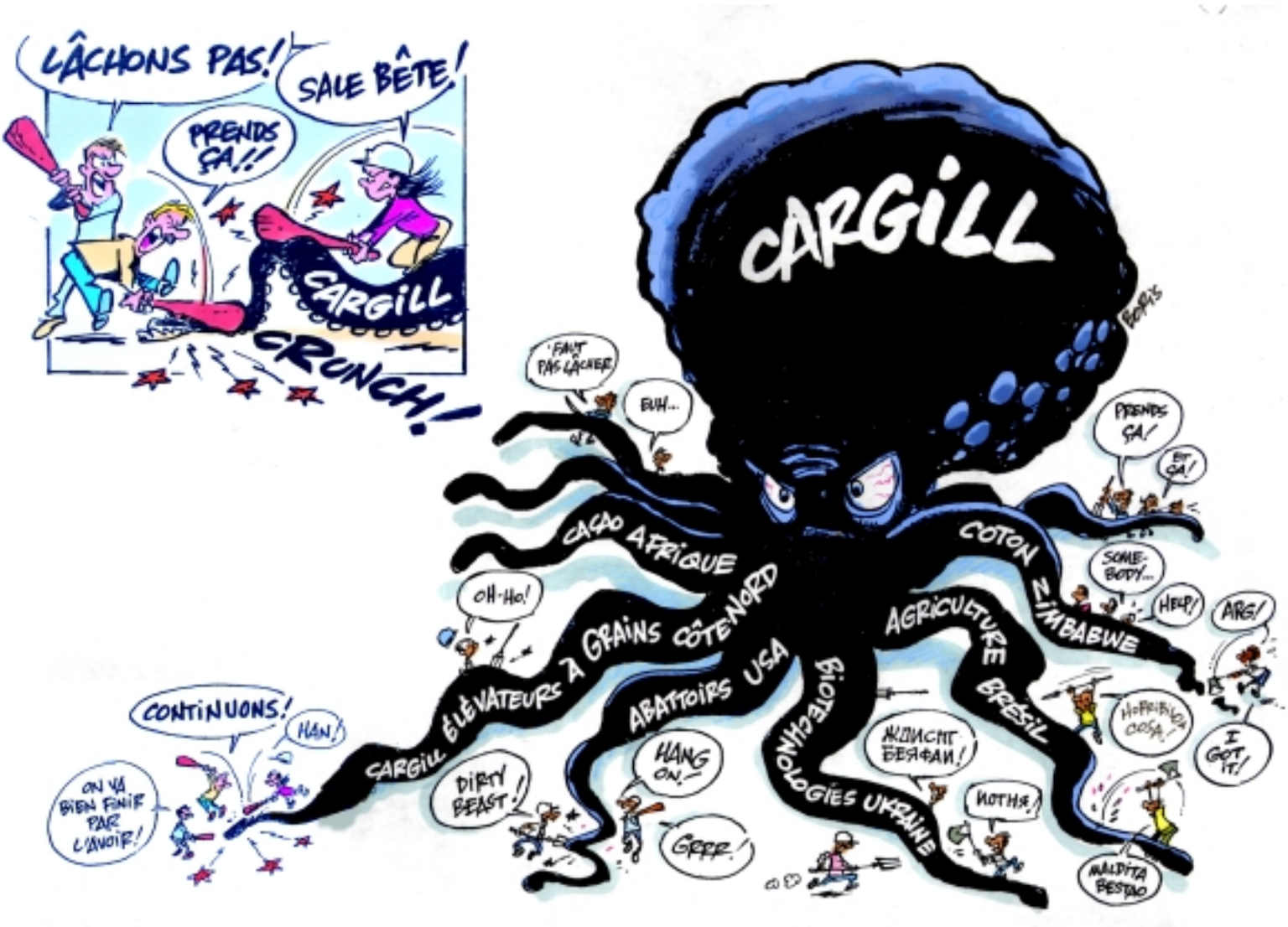

DERNIÈRE HEURE

Nouvelle convention collective chez Cargill depuis le 15 mai

- **Convention de 5 ans se terminant le 31 janvier 2008.**
- **Maintien de 34 emplois et prime de séparation substantielle pour six salariés.**
- **Précarité : les employés qui détenaient un statut d'employé temporaire obtiendront un statut d'employé régulier en cours de convention. Ces travailleurs obtiendront 18 $ l'heure dès leur entrée au travail et 26 $ l'heure d'ici 3 ans.**
- **Hausses salariales de 15,5 % sur 5 ans.**
- **Bonification de la cotisation de l'employeur aux régimes de retraite et d'assurance collective.**

Contre un monstre nommé Cargill

Textes : Pierre Dubois

« La compagnie va nous respecter ! Elle n'a pas le droit de faire ça. Ce n'est pas vrai qu'une compagnie américaine va arriver ici, à Baie-Comeau, polluer, exploiter notre ville sans prendre la main-d'œuvre de la place », lance Éric Lavoie, locked-outé de Cargill. Le sentiment d'Éric, c'est celui de la majorité de ses camarades de travail.

Les longs conflits laissent des traces. Après, cela ne sera jamais plus la même chose. Le 28 mars 2003, les 42 travailleurs de Cargill de Baie-Comeau célébraient un bien triste anniversaire : un lock-out de trois ans. C'est une vrai bataille syndicale avec d'innombrables séances de négociation, des stratégies de mobilisation, des batailles juridiques, des espoirs déçus… Et aussi des démonstrations de solidarité. La CSN a fait campagne en mettant sur pied *S.O.S. Cargill* pour venir financièrement en aide aux syndiqués et à leur famille.

Survivre trois ans

Yannick Bourgeois, un autre travailleur en conflit de Cargill, réfléchit à haute voix : « Imaginez deux ou trois mois de conflit… Avec les 200 $

Le monstre

Cargill est un véritable monstre industriel avec des tentacules qui s'entremêlent sur l'ensemble du globe. Selon le magazine américain *Forbes*, c'est la plus importante compagnie privée des États-Unis. Dès 1890, cette entreprise du Minnesota possède aux États-Unis 71 élévateurs à grain et deux usines de farine. À la fin des années 1920, elle se décide à investir au Canada. La compagnie est présente dans 59 pays.

Avec 50 milliards de dollars US de chiffre d'affaires en 2002, c'est la 3e compagnie alimentaire en Amérique du Nord et la 23e entreprise, toutes productions confondues. Elle emploie 97 000 personnes réparties dans un millier d'établissements dans le monde. À elle seule, elle représente 17 % du marché mondial de la dinde, 22 % du bœuf et 25 % du grain et des oléagineux.

En Ukraine, Cargill ouvre en 1991 un centre de recherche sur le maïs et y fait maintenant le commerce des graines de tournesol, du blé, de l'orge et du maïs.

Au Brésil, Cargill possède 120 établissements : ses propres fermes, ses propres installations portuaires, ses entrepôts, etc. Elle est dans le soya, les fertilisants, les phosphates, l'huile d'olive, l'amidon industriel, le sucre, le cacao, les citrons et même l'acier. Au Zimbabwe, trois usines de Cargill transforment 30 % de la production de coton du pays. Ailleurs en Afrique, Cargill est dans le commerce du cacao, du sorgho, des fèves, des oléagineux, du sucre et du pétrole. Cargill transforme de la viande de porc et de bœuf au Canada et aux États-Unis. Au Chili, les usines de la compagnie transforment des pommes. En Argentine, en Bolivie, en Grèce, à Hong Kong, au Kenya, aux Philippines, au Maroc, en Pologne, en Russie…

Yannick Bourgeois, sa conjointe Mélanie Girard et dans l'ordre habituel Maxime, Alexandre et Sabrina. « Trois ans de conflit ! Essayez d'imaginer ? Cela n'a pas de bon sens » – Yannick.

Éric Lavoie : « On a vu arriver un premier bateau océanique. La compagnie a utilisé les contremaîtres. Ce soir-là, je suis resté jusqu'à onze heures du soir sur la ligne de piquetage pour les voir, après qu'ils aient fini de faire « notre » travail. Je me suis dit : « Ça va être long. On est fait ».

par semaine du Fonds de défense professionnelle (FDP) de la CSN et un peu d'argent de côté, on pense arriver à s'arranger. Si maintenant le conflit dure 9-10 mois et vos ressouces se limitent au même 200 $ par semaine, ça va être dur mais on peut réussir ». Yannick, vit à Chute-aux-Outardes, près de Baie-Comeau. Lui et Mélanie Girard, sa compagne, ont trois enfants : Alexandre cinq ans, Maxime, trois ans et Sabrina, qui vient d'avoir un an. « Et trois ans de conflit ! Essayez d'imaginer. Cela n'a pas de bon sens ! », lance Yannick sur un ton qui en dit long.

Est-ce qu'Éric Lavoie s'attendait à un conflit de trois ans ? « Jamais de la vie ! » Au début du conflit, au printemps 2000, Éric et sa conjointe venaient d'acheter une maison en utilisant une

Code canadien du travail

Pour des dispositions anti-briseurs de grève claires et précises

Texte : Michel Crête et Benoit Aubry

Tout comme le Code du travail du Québec, le Code canadien du travail devrait contenir des dispositions claires interdisant le recours aux briseurs de grève pendant un conflit. Cela contribuerait à assainir et à réduire la durée des conflits de travail. Parmi ceux qui comprennent bien de quoi il en retourne, il faut nommer les 42 travailleurs de Cargill, à Baie-Comeau, qui viennent de vivre un lock-out de plus de trois ans, de même que les 70 travailleuses et travailleurs de Radio-Nord, en conflit depuis octobre 2002.

La majorité des travailleuses et des travailleurs québécois sont assujettis au Code du travail du Québec. Le Code canadien du travail concerne ceux qui sont à l'emploi des banques, de l'industrie du transport, de la fonction publique, des minoteries, des télécommunications et des ports fédéraux.

Dans le Code canadien du travail, depuis 1997, il y a pourtant l'article 94 (2.1) intitulé *Interdiction relative aux travailleurs de remplacement*. Cet article se lit comme suit : « Il est interdit à tout employeur ou quiconque agit pour son compte d'utiliser, dans le but établi de miner la capacité de représentation d'un syndicat plutôt que pour atteindre des objectifs légitimes de négociation, les services de toute personne qui n'était pas un employé de l'unité de négociation à la date de remise de l'avis de négociation collective et qui a été par la suite engagée ou désignée pour exécuter la totalité ou une partie des tâches d'un employé de l'unité de négociation visée par une grève ou un lock-out. »

partie de leurs économies placées dans le Régime enregistré d'épargne retraite (REER) avec un Régime d'accès à la propriété. Après six mois, son compte était déjà dans le rouge. Par la suite, c'est la difficile survie. On se cherche un travail d'appoint. On n'arrête pas non plus de s'expliquer avec ses créanciers. En mars 2003, son auto le lâche. « Ça vas-tu finir ? » Il rafistole lui-même son véhicule. Cela fait longtemps qu'il aurait dû se débarrasser de sa Ford Cavalier 1993. Mais conflit oblige. À Baie-Comeau, lorsque tu as une famille, ce n'est pas Montréal, il faut une automobile.

Cadre et vrais « scabs »

Le 28 mars 2000, la compagnie décrète le lock-out. « Au début, on se disait que cela ne serait pas trop long. Après tout, du grain, ce n'est pas des copeaux de bois. Ça ne se conserve pas », commente Éric. Après un mois, les travailleurs de Cargill ont vu débarquer les agents de sécurité pour protéger les cadres et les installations de la compagnie. « On a commencé un peu à se poser des questions », dit-il.

Les barges qui transportent le grain des Grands Lacs jusqu'à Baie-Comeau ne peuvent circuler en hiver. Le grain est prélevé de ces barges, puis entreposé dans les élévateurs à grain pour être ensuite transféré dans de plus gros bateaux océaniques, qui exporteront le grain canadien vers les ports étrangers. Éric Lavoie se souvient d'avril 2000.« On a vu arriver un premier bateau océanique. Il faut toujours beaucoup d'hommes pour charger ce genre de bateau. La compagnie a utilisé les contremaîtres. Ce soir-là, je suis resté jusqu'à onze heures du soir sur la ligne de piquetage pour les voir, après qu'ils aient fini de faire « notre » travail. Je me suis dit : « Ça va être long. On est fait ».

Puis, les vrais briseurs de grève sont aussi arrivés. La compagnie les faisait coucher dans l'usine, leur aménageant même des chambres et des salons. « On les appelait « les petits Montréal » parce qu'ils venaient de la région de Montréal. Une dizaine sont venus en 2000 et six ou sept l'année suivante. Bateau pas bateau, ils restaient là. La compagnie leur a même fait installer une antenne parabolique. »

Avant de tomber en conflit, Éric Lavoie gagnait 22,93 $ l'heure. Une situation qui correspondait à huit ans d'ancienneté avec des avantages sociaux. Même en temps de conflit, dans le transbordement des grains comme chez Cargill à Baie-Comeau, il y a une obligation de maintenir

Tout un fardeau

Coordonnateur du Service juridique de la CSN, Me François Lamoureux commente : « Le problème fondamental avec cet article, c'est qu'il n'empêche pas clairement les employeurs de recourir à des briseurs de grève. C'est au syndicat d'en faire la preuve. Dans les faits, c'est le syndicat qui a le fardeau extraordinaire de démontrer que l'employeur agit pour miner la capacité du syndicat de négocier un contrat de travail. Le syndicat doit donc prouver que l'employeur négocie de mauvaise foi. En utilisant des travailleurs de remplacement, le rapport de force est déséquilibré en faveur des employeurs.

François Lamoureux, coordonnateur du Service juridique de la CSN : « Le syndicat doit donc prouver que l'employeur négocie de mauvaise foi. En utilisant des travailleurs de remplacement, le rapport de force est déséquilibré en faveur des employeurs. »

« Avec l'article 94 (2.1), les employeurs poursuivent leurs activités comme si de rien n'était, même durant un conflit. Ils maintiennent leurs revenus, ils ne sont pas pressés de régler. Ce n'est pas une mince affaire que de prouver la mauvaise foi des employeurs », rappelle François Lamoureux.

Photo : Michel Bélanger

Le 1er mai, un millier de travailleuses et de travailleurs manifestaient pour demander des dispositions anti-briseurs de grève dans le Code canadien du travail. Des représentants Cargill et de Radio-Nord étaient de la partie. Au même moment, il y avait une conférence de presse sur la colline parlementaire à Ottawa.

Sur la photo, dans l'ordre habituel, Gilbert Saint-Laurent, président du syndicat CSN de Cargill de Baie-Comeau, Monique Guay, député du Bloc québécois ayant présenté un projet de loi privé demandant des dispositions anti-briseurs de grève, Gilles Duceppe, député et chef du Bloc Québécois et André Anglehart, président du syndicat CSN de Radio-Nord Communications de l'Abitibi–Témiscamingue.

« Il faudrait, dit-il, que les dispositions contenues dans le Code québécois du travail, à l'article 109.1, soient intégralement reprises dans le Code canadien. Cet article interdit très clairement à l'employeur d'utiliser les services d'une personne embauchée entre le début des négociations et la fin de la grève ou du lock-out pour remplir les fonctions d'un syndiqué durant une grève ou un lock-out. » D'un conflit de travail à un autre, nous en arrivons toujours au même point. Il faut de vrais mesures anti-briseurs de grève dans le Code canadien du travail.

les services essentiels. Pour cette raison, Éric a travaillé à quelques reprises. En 2000, il a fait une quarantaine d'heures. Mais comme il n'avait pas atteint le seuil des 1040 heures, il a été rétrogradé et en 2001, son taux horaire était passé à 15 $ l'heure puis il a perdu l'accès aux avantages sociaux. En 2002, il a reçu une lettre lui annonçant la fin de son lien d'emploi. « Ils m'ont mis dehors. Ils appliquent la convention sans tenir compte du conflit », explique Éric. Cargill se croit vraiment tout permis.

Couler dans le rouge

Trois ans de conflit ressemble à une longue descente où l'on a pas d'autre choix que de s'habituer aux difficultés. « Au début, j'avais un coussin de quatre mille dollars. J'ai un paiement de maison de 675 $ par mois, un paiement d'auto à 250 $ par mois. Il faut aussi payer le téléphone, l'électricité, l'épicerie, les couches, les médicaments, etc. Pour le linge, tu vas au moins cher. Des gens nous donnent du linge. Pour l'épicerie, par 15 jours, sans filets mignons, sans trop de viande, de trois à quatre pintes de lait par jour, ça me coûte 400 $ », raconte Yannick Bourgeois.

En 2000, le montant du FDP était au départ de 110 $. « Cela a pris quatre mois pour arriver au fond. Après ça, tu mets tes bottes pour te trouver quelque chose afin d'essayer de t'en sortir. Parce que tu risques la faillite. Si tu laisses les choses aller, tu vas tout perdre et il te faudra peut-être entre cinq et sept ans pour te relever… Tu as trois enfants et une femme. Tu risques de te ramasser dans le chemin… »

Tous touchés

Les 42 travailleurs de Cargill vivent à des degrés divers les difficultés associées à un long conflit de travail. Jean-Gabriel Raymond, membre du comité exécutif syndical, admet cependant que c'est plus difficile pour les jeunes travailleurs qui ont de jeunes enfants à la maison.

« Mais ils m'ont volé carrément trois ans de ma vie. C'est moins de REER accumulé et moins de fonds de pension. Au lieu de prendre ma retraite à 60 ans, je vais être obligé de la prendre à 65 ans », explique Jean-Gabriel, un travailleur de 52 ans.

Le conflit chez Cargill a été une bataille pour sauver des emplois et un syndicat, dont les acquis ont été sérieusement attaqués par une multinationale américaine qui se croyait tout permis. À Baie-Comeau, cette lutte restera dans la mémoire syndicale.

Jean Gabriel Raymond : « Cargill m'a volé carrément trois ans de ma vie. »

Le travail dans le secteur hospitalier est en train de se réorganiser. Les raisons : la pénurie d'infirmières et la nouvelle Loi modifiant le Code des professions (loi 90). Dans ce chambardement, les infirmières auxiliaires seront davantage mises à contribution. La nouvelle loi, adoptée en juin 2002, va modifier et actualiser les rôles respectifs des diverses professions de la santé.

Le retour des infirmières auxiliaires

Textes : Maroussia Kishka

Photos : Alain Chagnon

Partout aujourd'hui dans le réseau hospitalier, l'heure est à contrer la pénurie de main-d'œuvre. Pourtant, il y a à peine dix ans, les établissements prévoyaient devoir gérer un surplus en raison des fusions et les fermetures d'établissements. « À l'époque, on croyait qu'avec le virage ambulatoire, on aurait moins besoin d'infirmières », explique Diane Levasseur, directrice du service aux membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Comme le modèle d'organisation du travail privilégiait alors les soins intégraux, c'est-à-dire une seule personne comme intervenante auprès du patient, les établissements hospitaliers de courte durée se sont délestés en premier lieu de leurs infirmiers et infirmières auxiliaires. Celles-ci ont donc presque disparu de la plupart des hôpitaux de soins de courte durée. Pourtant, il y a une cinquantaine d'années, on les avait formées et recrutées pour y travailler afin de faire face à une pénurie d'infirmières ! Aujourd'hui, à la suite de l'adoption de la loi 90, elles se mobilisent pour y retrouver leur place.

Des portes à rouvrir

À Sainte-Justine, il n'en reste plus que 80. « Cela fait 14 ans qu'il n'y a pas eu d'embauche d'infirmières auxiliaires. On l'a souvent proposé pour faire face à la pénurie de personnel. Mais la réponse a toujours été non », indique Pierre Bissonnette, président du syndicat des employé-es généraux de l'hôpital.

Pour parer au manque d'infirmières, l'hôpital Sainte-Justine de Montréal a préféré, depuis peu,

Le défi de la pénurie de personnel

D'ici les 15 prochaines années, selon le ministère de la Santé et des Services sociaux et les établissements de santé, la pénurie de main-d'œuvre menace la capacité de maintenir les services à la population. Le défi est énorme. Actuellement, près de 60 % du personnel du réseau a plus de 40 ans et quelque 2500 personnes prennent leur retraite chaque année. Ce nombre continuera à augmenter pour atteindre 6000 en 2009 et 7800 en 2012, année où les départs seront le plus nombreux. Ils seront encore 6900 en 2017 à cesser de travailler.

Cette vague de retraites massive coïncide avec le vieillissement de la population. Plutôt que diminuer, il faut chaque année une croissance de la main-d'œuvre de 1,6 % pour tenir compte des besoins grandissants. De plus, le caractère majoritairement féminin des professions dans le réseau (83 % sont des femmes) obligera les gestionnaires à devoir offrir aux jeunes employées des conditions de travail favorisant la conciliation famille–travail. En âge d'avoir des enfants, elles représentent une pression de plus sur les besoins de main-d'œuvre en raison des congés de maternité.

Face à la pénurie, le mot d'ordre est la rétention, le recrutement du personnel, la réorganisation du travail et l'utilisation optimale des compétences. Il faut aussi une meilleure adéquation entre les besoins des établissements et les attentes des individus.

En équipe, une infirmière et une infirmière auxiliaire préparent leur travail.

miser sur la contribution des préposé-es aux bénéficiaires. « Ce ne sont plus des préposés aux commissions. Ils nous aident en donnant les bains et les repas aux enfants, ils vont chercher des plateaux et les préparent en prévision d'un traitement. Dans les départements où on a fait cela, ç'a été très concluant. On a réussi à ouvrir 60 postes et on en veut d'autres », explique Suzanne Nobilé, présidente du syndicat des infirmières de Sainte-Justine. Mais la pénurie touche aussi les préposé-es aux bénéficiaires. « Quand il en manque un, une journée dans une équipe, il n'y a souvent personne sur la liste de rappel pour le remplacer », ajoute-t-elle.

À l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, également de Montréal, pour parer à la surcharge de travail des infirmières, la direction a aussi préféré miser sur une réorganisation du travail qui ne met pas à contribution les infirmières auxiliaires. Le syndicat talonne cependant l'employeur et a obtenu qu'il envisage leur réintégration. Le syndicat s'appuie sur la loi 90 qui renforce leur rôle dans les soins infirmiers. Un groupe de travail, où siègent des représentants syndicaux, a été mis sur pied en mars dernier et doit remettre son rapport en juin. À Sainte-Justine, on envisage un projet pilote de réintégration d'infirmières auxiliaires.

Partager des compétences plutôt que fermer des lits

En 2002, confronté à devoir fermer des lits faute d'infirmières, l'hôpital Sacré-Cœur, toujours à Montréal, a décidé de recruter une cinquantaine de finissantes en soins infirmiers auxiliaires. Peu

La loi 90 permet dorénavant aux infirmières auxiliaires de faire une ponction veineuse et de donner un vaccin

La Loi modifiant le Code des professions (loi 90)

En juin 2002, l'Assemblée nationale a adopté la Loi modifiant le Code des professions (loi 90) et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé. Cette loi actualise les champs de pratique et fait une large place à la complémentarité et à l'interdisciplinarité. « Cela va aplatir la hiérarchie, donner plus d'autonomie et amener les ordres professionnels à accepter le partage des champs d'activité », croit Lise Laferrière, vice-présidente régionale de la FSSS de la Montérégie. Dans ce milieu hiérarchisé, et où les luttes corporatistes sont légion, ce ne sera pas facile.

La loi confirme le rôle fondamental du médecin pour diagnostiquer les maladies et déterminer le traitement. Elle élargit cependant le rôle des infirmières, notamment pour le suivi des patients et l'évaluation à l'urgence, tandis que les infirmières auxiliaires voient leur participation aux soins infirmiers accrue. Il y a aussi élargissement des activités des autres professionnel-les.

En tout, 11 professions sont touchées par la loi 90 : les médecins, les infirmières, les infirmières auxiliaires, les pharmaciens, les physiothérapeutes, les diététistes, les ergothérapeutes, les inhalothérapeutes, les orthophonistes et audiologistes, les technologistes en radiologie et les technologistes médicaux.

Les protocoles de soins demeurent cependant sous la responsabilité de chaque établissement, ce qui n'est pas sans inquiéter les syndicats. Car d'un établissement à l'autre, les protocoles et les actes permis diffèrent. « Si on n'ouvre pas les champs de pratique et les activités réservées à tous les professionnels d'un même secteur, cela va réduire leur mobilité, indique Jeff Begley, vice-président responsable du secteur privé de la FSSS. La fédération invite donc les syndicats à être vigilants.

La loi accorde aussi le droit à des non professionnel-les de donner des médicaments et des soins dans les ressources intermédiaires ou de type familial, les écoles, les centres de la petite enfance, les centres jeunesse, ainsi qu'à l'intérieur d'un programme de soutien à domicile offert par un CLSC. Enfin, les parents et les aidants naturels sont également autorisés.

après, à l'automne, 43 postes ont été créés et 10 autres en avril dernier. « Avec l'ajout d'infirmières auxiliaires, il y a eu moins d'heures supplémentaires et de burn-out chez les infirmières », indique Lise Therrien, responsable syndicale des infirmières auxiliaires à Sacré-Cœur. Les infirmières étaient réticentes au début. « Mais le modèle des soins intégraux ne fonctionne pas aussi bien qu'un tandem infirmière–infirmière auxiliaire, explique-t-elle. Il y a plus de complicité dans le travail en équipe. Alors que dans les soins intégraux une infirmière est seule à assumer un groupe de patients. Quand elle doit prendre son heure de repas, il est souvent difficile pour une collègue déjà surchargée d'assumer la relève alors qu'elle ne connaît pas les patients. »

Actuellement, une infirmière auxiliaire peut irriguer le tube naso-gastrique et en vérifier le débit.

Dès son arrivée à la pouponnière après la césarienne, le nouveau-né est pris en charge par une infirmière auxiliaire. Nicole Morneau, qui travaille depuis 33 ans à l'hôpital Sacré-Cœur, lui donne une injection de vitamine K.

Là comme ailleurs, le nombre d'infirmières auxiliaires a diminué avec l'implantation des soins intégraux. La direction de Sacré-Cœur a cependant maintenu en poste des infirmières auxiliaires durant le jour. Elles y pratiquent presque tous les actes pour lesquels elles ont été formées et ont une autonomie de travail, contrairement à ce qui se passe dans bon nombre d'établissements hospitaliers. Deux projets de réorganisation du travail visent maintenant à instaurer des équipes de travail en trio avec les préposé-es aux bénéficiaires.

Contrer les burn-out

À l'hôpital Hôtel-Dieu de Sorel, c'est l'épuisement professionnel qui a forcé la direction à agir. « Ça coûte trop cher en assurance-salaire », indi-

De la formation SVP !

« Comment se fait-il qu'on prévoit une réforme et pas le budget pour financer l'implantation de la loi 90 ? », se demande Jeff Begley, qui fait des pressions auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux. La loi 90 révise les activités professionnelles et les champs de pratique. Il faudra donc de la formation. Qui va payer ? C'est la question qui revient constamment dans les directions d'établissements, les régies, les ordres professionnels ou les syndicats.

« Ce qui est envisagé, c'est que les établissements prennent une partie du 1 % de leur masse salariale alloué à la formation auquel s'ajouterait une contribution d'Emploi-Québec et un autre montant de la régie régionale de la santé », indique Lise Laferrière qui siège au comité responsable de la planification de la main-d'œuvre de la Régie régionale de la santé de la Montérégie.

Pour l'instant, seul le dossier de la formation des infirmières auxiliaires a vraiment avancé. « L'Office des professions a approuvé le règlement de l'Ordre », indique Diane Levasseur, directrice du service aux membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ). Les cahiers de formation sont prêts et certains établissements, dont l'hôpital Hôtel-Dieu de Sorel, dit-elle, n'attendront pas de savoir qui va payer. Ils veulent la formation dès ce printemps.»

« La loi vise également des non professionnels, comme les éducateurs et les auxiliaires familiales. Pour eux-aussi, il faudra prévoir une formation de base sur les médicaments et leur utilisation », ajoute Jeff Begley.

Infirmière auxiliaire depuis 33 ans, Marie-Line Richard a l'habitude de changer les pansements des patients, un des 50 actes de soins infirmiers pour lesquels elle a été formée.

que Dominique Péloquin, vice-présidente du syndicat des employé-es généraux. Pour réduire les congés de maladie en cette période de pénurie de personnel, l'hôpital a entrepris des projets de réorganisation du travail où infirmières, infirmières auxiliaires et préposé-es aux bénéficiaires apprennent à travailler ensemble. « Même si le changement fait peur, je pense que cela va être un plus », souligne Dominique Péloquin. Cela fait 25 ans qu'elle travaille, et il y a bien des actes de soins infirmiers qu'elle ne faisait plus. « C'est frustrant et choquant », dit-elle. À la suite de l'adoption de la loi 90, la direction des soins infirmiers veut maintenant qu'elle et ses collègues les fassent à nouveau et soient formées dès ce printemps pour pratiquer les nouveaux actes qui leur sont autorisés.

Par sa formation, l'infirmière auxiliaire est en mesure de préparer le plateau de médicaments en suivant le plan de soins d'un patient.

De la forêt et des emplois

Textes : Pierre Dubois
Photos : Alain Chagnon

Desjardins au congrès de la FTPF

Le message de Richard Desjardins aux travailleuses et aux travailleurs de l'industrie forestière est clair : « Nous, l'Action boréale* et moi, ne visons pas à tous vous faire perdre vos jobs. Mais il faudra faire un certain « transfert ». Dans l'état où se trouve la forêt en ce moment, cela va prendre beaucoup de monde pour la reconstruire ».

Quatre ans après la diffusion de *L'erreur boréale*, le poète chanteur de l'Abitibi dresse un bilan du chemin parcouru. Il prononcera d'ailleurs une conférence sur le sujet au congrès de la Fédération des travailleuses et des travailleurs du papier et de la forêt (FTPF–CSN) en juin 2003. L'intervention de Desjardins est inscrite dans un colloque portant sur le thème : « Forêt : une ressource à protéger, des emplois à développer ».

Pour qui s'intéresse à la forêt, au Québec, Richard Desjardins est incontournable. Avec Robert Monderie, il réalisait en 1999 *L'erreur boréale*, qui a reçu un prix Jutras la même année pour le meilleur documentaire. En 1999, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec a également élevé au rang d'événement médiatique de l'année le débat provoqué par la diffusion du film. Dans la même foulée, la FTPF a fait partie de la défunte Coalition sur les forêts vierges nordiques qui a revendiqué, à l'instar de Richard Desjardins, une enquête publique indépendante sur la gestion forestière au Québec. À son congrès de 1999, la CSN adoptait d'ailleurs une résolution qui allait dans le même sens.

Si les écologistes sont très favorables à la remise en cause de la gestion forestière, on pourrait croire que c'est différent pour les gens qui gagnent leur vie en forêt. « Il y a de plus en plus de travailleurs forestiers, de propriétaires d'abatteuses, de camionneurs forestiers et de mesureurs de bois qui viennent nous voir et qui sont inquiets », dit-il. Richard Desjardins comprend leurs craintes. Son père dirigeait des chantiers forestiers pour la CIP en Abitibi. Il a lui-même travaillé durant plusieurs étés au mesurage

* Fondée en 2000 autour du poête Richard Desjardins, l'Action boréale est une association qui lutte pour la sauvegarge de la forêt boréale en Abitibi–Témiscamingue

Exporter des maisons usinées plutôt que des 2 X 4 !

« Au Québec, huit pour cent des maisons sont usinées, contre 30 pour cent aux États-Unis et 70 pour cent en Suède. En exportant moins de bois d'œuvre et plus de maisons, les Suédois créent des emplois chez eux », explique Robert Beauregard, professeur en industrie du bois à l'Université Laval, qui sera également présent au congrès de juin de la FTPF.

Le Québec a atteint, voire dépassé, la limite de production de sa forêt. Pour maintenir et développer nos emplois, il faut pousser plus loin la transformation du bois. C'est la seule solution.

En matière de produits forestiers, le Québec, comme le Canada d'ailleurs, exporte des produits semi-finis. Des exemples : la pâte de bois et le bois d'œuvre (les 2 X 4 et autres), actuellement au centre d'un litige commercial avec les Américains, qui a de plus conduit au chômage plusieurs syndiqué-es de la FTPF.

Des murs fabriqués en usine ?

Aux États-Unis, depuis un peu plus de 10 ans, l'utilisation de murs fabriqués en usine connaît un essor important. Aujourd'hui, ces murs préfabriqués entrent dans la construction d'une maison sur cinq. Apparues dans les années 50, les fermes de toit (« trust ») sont maintenant monnaie courante sur les chantiers de construction. Les solives d'ingénierie, poutrelles ajourées ou en I, occupent maintenant entre 40 et 50 pour cent du marché en Amérique du Nord. Il y a seulement 20 ans, ces produits étaient pour ainsi dire inconnus.

Des murs de maison sont fabriqués dans une usine de l'État de Pennsylvanie, aux États-Unis. En exportant des maisons usinées, on pourrait créer plus d'emplois avec la même production de bois d'œuvre.

Vers des maisons usinées

Les tendances qui se dessinent actuellement semblent bien en voie de modifier la construction résidentielle en Amérique du Nord. Différente des traditionnelles maisons préfabriquées, assemblées avant la livraison, la nouvelle maison usinée est celle dont les composantes sont fabriquées en usine, mises en conteneur et exportées vers le lieu du chantier.

du bois. Par ailleurs, la gestion forestière actuelle est au bout du rouleau. Dans le Bas-Saint-Laurent, les difficultés d'approvisionnement des usines ont déjà un impact sur l'emploi.

Peu de choses ont changé

Malgré un débat d'une rare virulence, peu de choses ont véritablement changé en forêt. « Les mêmes usines, les mêmes Contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestiers (CAAF), les mêmes méthodes de coupe, etc. Mais les compagnies et le ministère sont moins arrogants », lance-t-il. Il est plus difficile de faire croire à la population que tout est sous contrôle.

L'Action boréale a obtenu des résultats avec la création de nouvelles aires protégées en Abitibi. Avant les élections, l'ancien ministre de l'Environnement, André Boisclair, a annoncé la protection de la forêt Vaudray-Joannès, la forêt située près du chalet familial des Desjardins. D'autres aires protégées ont aussi été annoncées en Abitibi et sur la Côte-Nord.

Une enquête publique indépendante

« Notre priorité, c'est d'avoir l'image réelle de la forêt. Il nous faut une enquête publique sur la forêt québécoise. Les libéraux nous l'ont promise. Mais si les industriels sont, comme ils l'étaient autrefois, leurs amis naturels, ce n'est pas sûr qu'ils iront de l'avant. Cela reste donc à suivre de très près. Mais on n'était pas non plus satisfait de ce que prônait le Parti québécois. Ce dernier promettait une commission scientifique et technique, donc de portée restreinte, qui n'aurait pas parcouru les régions », commente Richard Desjardins. À la fin de 2002, la question de la forêt est revenue dans l'actualité. La Vérificatrice générale du Québec, Doris Paradis, consacrait un chapitre de son dernier rapport à la gestion forestière. Et c'était accablant pour le ministère des Ressources naturelles.

Une véritable enquête publique indépendante sur la forêt doit toucher à des interrogations fondamentales en matière de politique forestière. Desjardins pose les vrais questions : « Qu'est-ce qu'on fait avec la forêt qui nous reste ? Est-ce ▶

« De plus en plus de travailleurs forestiers viennent nous voir et sont inquiets »

Au début de février, le gouvernement annonçait la protection de la rivière Moisie qui devient une aire protégée atteignant près de 4000 km carrés. Dans les prochaines années, sur un total de huit pour cent du territoire québécois, le gouvernement devrait mettre à l'abri d'autres territoires de l'exploitation forestière, minière et de la production énergétique. La protection de la biodiversité, qui passe par la création d'aires protégées, est en train de devenir une condition pour exporter nos produits forestiers sur les marchés mondiaux.

Photo : Association pour la protection de la rivière Moisie

« Qu'est-ce qu'on fait avec la forêt qui nous reste ? Est-ce qu'on la laisse encore à perpétuité aux compagnies ? »

qu'on la laisse encore à perpétuité aux compagnies ? Qu'est-ce qu'on fait avec les autres utilisateurs de la forêt ? Est-ce qu'on examine le mesurage du bois ? Comment favoriser l'amélioration des conditions de travail en forêt et en sylviculture ? »

On s'en doute. Les industriels et les dirigeants du ministère des Ressources naturelles ne voient pas les choses de la même façon. Selon eux, Desjardins contribuerait à donner une mauvaise perception à la population. En Abitibi, selon l'Action boréale, il resterait seulement de 13 à 15 pour cent du territoire en forêt mature. « D'ici 10 ans, les compagnies auront passé au travers. Ce qu'il va rester après, ce sont les « patchs » qui sont restées lors des premières coupes. Tout le monde est d'accord avec ça. Même les compagnies ! », explique encore Richard Desjardins.

En Abitibi, comme un peu partout au Québec, avec la rareté du bois, l'industrie forestière aura beaucoup moins de marge de manœuvre. Elle sera donc beaucoup plus sensible aux phénomènes conjoncturels, tels la hausse du prix du pétrole, le changement du prix du papier ou les problèmes commerciaux avec les Américains.

Pour remettre la foresterie québécoise sur ses rails, une enquête publique indépendante est un passage nécessaire. Si le gouvernement se désiste, l'Action boréale pourrait bien aller de l'avant avec un exercice similaire de moindre envergure. Desjardins persiste : « Il faut une enquête publique indépendante. Les intéressés doivent se tenir prêts et, surtout, avoir le courage de leurs opinions ».

8e Conférence mondiale des femmes de la CISL

Un attachement à l'égalité et à la paix

Pauvreté, inégalités, précarité… Partout dans le monde, les femmes observent les effets dévastateurs de la mondialisation néolibérale. Des femmes syndicalistes de tous les pays ont le même attachement à l'égalité et à la paix, malgré de profondes différences dans les moyens à mettre en œuvre.

« Les initiatives qu'on peut prôner pour les femmes des pays du Sud, celles des pays en reconstruction en Europe de l'Est et celles des pays arabes n'ont rien à voir avec les nôtres, explique Denise Boucher, vice-présidente de la CSN. Dans ces pays, les femmes n'ont pas le quart de ce que nous avons obtenu et développé. Aux Pays-Bas, on en est à syndiquer les prostituées, tandis que des Africaines revendiquent encore l'accès à l'eau potable… »

C'est à Melbourne, en Australie, que se sont rassemblées en février 300 femmes syndicalistes de 90 pays, dont les organisations sont affiliées à la Confédération internationale des syndicats libres (CISL). Les militantes devaient préparer, pour le congrès mondial de 2004, des propositions visant à ajuster les organisations syndicales aux besoins des travailleuses d'aujourd'hui et à promouvoir leur participation dans la mise sur pied et le renforcement des syndicats. Occasion unique, pour des femmes que séparent des distances considérables et des cultures millénaires, d'échanger des informations et de tisser des réseaux de solidarité. La vice-présidente de la CSN, Denise Boucher, qui assistait à cette conférence mondiale, constituait la délégation « distincte » du Canada : celle du syndicalisme québécois, celle des militantes à l'origine de la Marche mondiale des femmes contre la violence et la pauvreté, bref, « l'autre côté de la médaille du Canada », se plaît-elle à dire en souriant, heureuse de l'accueil chaleureux qu'elle a reçu à la CISL. À Melbourne, la vice-présidente de la CSN a présidé un atelier francophone intitulé « Les femmes pour les syndicats : une force motrice pour l'avenir ! ».

Les participantes de la 8e Conférence mondiale des femmes de la CISL ont manifesté pour appuyer les travailleuses australiennes dans leur revendication d'un congé de maternité payé.

Si, en maints endroits, on constate que les femmes constituent majoritairement l'effectif des syndicats, partout on déplore le peu de place qu'elles y occupent. Les syndicalistes ont longuement débattu d'action positive, d'intégration des femmes au mouvement syndical et réaffirmé l'importance d'un syndicalisme souple et vivant.

Une résolution a rallié les participantes au-delà de toutes les différences : elle exprimait leur opposition à la guerre en Irak. Elle a été adoptée à l'unanimité et acheminée au Conseil de sécurité des Nations unies.

« Aux Pays-Bas, on en est à syndiquer les prostituées, tandis que des Africaines revendiquent encore l'accès à l'eau potable… »

« Même face à la mondialisation, les États possèdent une marge de manœuvre »

Une entrevue avec Gérard Boismenu sur la social-démocratie

Propos recueillis par Roger Deslauriers
Photos : Alain Chagnon

Conférencier invité au conseil confédéral de mars dernier pour contribuer à la réflexion des élu-es et des salarié-es de la CSN, Gérard Boismenu est professeur titulaire et directeur du département de science politique de l'Université de Montréal. Intellectuel et homme de gauche, il possède une connaissance fine de l'histoire et des singularités de la social-démocratie. *Perspectives CSN* l'a rencontré.

***Perspectives CSN* : Résumer la social-démocratie à l'État-providence est sans doute réducteur. Quelles sont les caractéristiques de ce modèle de gouvernement et d'État ?**

Gérard Boismenu : Il y a eu des social-démocraties comme il y a eu des États-providence. Essayer de définir la social-démocratie de façon trop simple empêche de comprendre qu'il y a certes des politiques qui la caractérisent, mais aussi et surtout des forces sociales derrière ces politiques.

Pour bien cerner ce qu'est la social-démocratie, il faut en connaître les grands principes. D'abord, pour les sociaux-démocrates, le marché ne se suffit pas à lui-même. Les pouvoirs publics doivent avoir un rôle économique et, en corollaire, une responsabilité dans le développement économique. C'est l'envers du néolibéralisme.

Deuxième principe, il y a une responsabilité collective face aux risques sociaux et aux risques économiques. Donc, un certain nombre de protections doivent être mises en place. Pensons aux protections sociales ou encore à la reconnaissance de droits sociaux ou politiques, un ensemble de droits qu'on pourrait appeler citoyenneté sociale.

Une autre caractéristique de la social-démocratie consiste en la reconnaissance de la nécessité de négocier avec les grands acteurs sociaux. Les premiers de ces acteurs sociaux sont sans aucun doute les grandes organisations syndicales. Mais à côté de ces dernières, qui encore une fois sont incontournables, s'imposent d'autres formes d'organisations représentatives de grands secteurs, notamment les organisations de femmes ou les groupes de l'économie sociale. Avec eux aussi, un gouvernement social-démocrate pourrait être amené à négocier des ajustements ou des compromis.

Enfin, la social-démocratie mène la lutte aux inégalités par la socialisation de la consommation, le développement de services publics et une redistribution plus équitable de la richesse.

Ces principes sociaux-démocrates se sont matérialisés là où les forces sociales jouaient un grand rôle. Plus le mouvement syndical était puissant, plus il y avait d'occasions de négociations structurelles ou centralisées, plus ces principes se traduisaient dans de multiples facettes de la vie. On pense bien sûr ici au modèle social-démocrate scandinave. Mais il ne faut pas oublier la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne, qui ont poussé assez loin l'application de la social-démocratie dans les années 60 et 70. Même si les partis sociaux-démocrates de ces pays n'ont pas dominé leur État respectif, leur présence fréquente au sein de gouvernements de coalition a provoqué des mutations capitales dans ces sociétés. Cela s'explique, en bonne partie, par l'appui de forces sociales très importantes.

C'est dans ces périodes, alors que les sociaux-démocrates exerçaient ou participaient au pouvoir, que les conflits ouverts entre l'État, les grandes entreprises et le mouvement syndical étaient les moins nombreux. L'histoire de ces expériences nous indique, entre autres, que la force du mouvement syndical peut se matérialiser par beaucoup de conflits, comme elle peut se matérialiser par moments dans l'utilisation de moyens qui permettent d'éviter ces conflits. Dans ce dernier cas, la négociation de grands enjeux concernant les

France : mai 1936. Le Front populaire est porté au pouvoir.
Le socialiste Léon Blum est nommé à la tête du gouvernement. Le patronat est obligé, sous la pression populaire (nombreuses manifestations et grève de deux millions d'ouvriers), de signer, avec la Confédération générale du travail, les accords de Matignon qui représentent la mise en œuvre du programme de la coalition de gauche. Outre une augmentation de salaire, ils entérinent la semaine de quarante heures et accordent aux salariés deux semaines de congés payés. Pour déstabiliser le nouveau gouvernement, les grands capitalistes vont cesser d'investir. C'est ce que l'histoire

Photo : Willy Ronis

retiendra sous le vocable de « grève du capital ». Le gouvernement Blum sera renversé en juin 1937.

« De nombreux exemples dans le passé nous ont montré que des gouvernements représentant une alliance populaire ont eu à faire face à des contraintes internes énormes. »

droits des travailleurs dans les différents secteurs d'activité se transporte au plan politique. Les ententes considérées comme satisfaisantes sont basées sur le moyen terme, et non sur un accord ponctuel. Un climat de confiance s'installe, basé sur un rapport de forces qui n'est pas désavantageux pour les travailleurs et leurs organisations.

PCSN : Ces grands accords nationaux, entre les gouvernements sociaux-démocrates et les représentants de la société civile, ont donné des réformes durables qui ont touché non seulement les relations de travail mais aussi ce qu'on appelle ici le filet de sécurité social ?

G.B. : Exact. Et on a appelé cela, du côté des partis communistes européens, par exemple, et pour le dénoncer, du réformisme. Certes c'en est, mais cela a amené d'importants changements qui représentent l'incarnation de la social-démocratie.

PCSN : Le pragmatisme et les contraintes de la « realpolitik » ont souvent amené des partis politiques possédant une plate-forme social-démocrate à bifurquer vers le centre. On peut faire ce constat en examinant des exemples tout récents comme ceux de la France, de l'Allemagne et même celui du court passage au pouvoir de la gauche italienne. S'agit-il d'un phénomène nouveau causé par de nouvelles réalités, comme la mondialisation, qui forcent l'adoption de mesures uniformes pour affronter la concurrence, ou plus simplement la loi de la recherche d'une majorité électorale ? Peut-on recenser des exemples du même ordre dans l'histoire du siècle dernier ?

G.B : C'est à la fois nouveau et ancien. De nombreux exemples dans le passé ont montré que les gouvernements représentant une alliance populaire ont eu à faire face à des contraintes internes énormes. Le cas du Front populaire, élu en France en 1936, illustre bien cette situation. Les grands capitalistes ont organisé des pressions extraordinaires contre ce gouvernement. Pour obliger la coalition des partis progressistes au pouvoir à reculer, ils ont, par exemple, cessé d'investir. C'est ce qu'on a appelé la grève du capital, qui visait à déstabiliser le régime. Évidemment, beaucoup d'autres moyens sont à leur portée.

On peut tirer de ces exemples que l'opposition de l'élite économique peut diminuer la marge de manœuvre des gouvernements sociaux-démocrates. De plus, la puissance actuelle des liens financiers internationaux ajoute de nouvelles exigences aux États. Pensons ici aux interventions de la Banque mondiale, ou au rôle des cotes des agences internationales pour les emprunts publics. Tout cela peut contribuer à réduire la marge de manœuvre d'un gouvernement progressiste. Un gouvernement social-démocrate doit créer sa marge de manœuvre, et cela n'est pas toujours évident.

Quant aux limites imposées par la mondialisation, plusieurs exemples nous viennent des années 80. Celui du gouvernement socialiste en France est intéressant à ce propos. En utilisant de vieilles recettes qui marchaient, mais dans un seul pays, le gouvernement Maurois a vite frappé un mur. Ayant voulu, d'une manière assez enthousiaste, stimuler l'économie, on a rapidement dû comprendre que le démarrage des dépenses publiques et les nationalisations avaient eu très

« Au Canada et au Québec, nos politiciens sont trop souvent tournés vers les États-Unis. Ils en perdent le peu d'imagination qu'ils ont. Il faut refuser de se dire que c'est soit la situation actuelle, soit le néolibéralisme à outrance. »

« Il faut développer de nouveaux droits et trouver la façon de donner crédit aux droits sociaux. À cet égard, l'idée d'une loi pour la lutte à la pauvreté était fort intéressante »

Une manifestation devant le Parlement du Québec en mai 2000. Les participants réclament une Loi pour l'élimination de la pauvreté. À travers tout le Québec, 170 000 personnes ont signé une pétition en ce sens.

peu d'effets positifs. L'augmentation du pouvoir d'achat des Français n'a pas nécessairement servi, par exemple, à l'achat d'un magnétoscope français (!), mais peut-être d'un magnétoscope japonais. En d'autres termes, il est très difficile dans un contexte de mondialisation de développer, dans un seul pays, des politiques complètement atypiques.

PCSN : Doit-on en conclure qu'il devient de plus en plus difficile d'établir des politiques proches des idées social-démocrates dans des pays qui n'en bénéficient pas déjà ?

G.B. Certainement pas. Même face à la mondialisation, les États possèdent bel et bien une marge de manœuvre. Les contraintes de la compétition restent interprétables. Il n'y a pas qu'une seule façon d'affronter la concurrence, pas plus que la baisse du salaire réel n'est la seule manière d'accroître la productivité. Il n'y a pas qu'un modèle. Au Canada et au Québec, nos politiciens sont trop souvent tournés vers les États-Unis. Ils en perdent le peu d'imagination qu'ils ont. Il faut refuser de se dire que c'est soit la situation actuelle, soit le néolibéralisme à outrance. Il faut développer de nouveaux droits et trouver la façon de donner crédit aux droits sociaux. À cet égard, l'idée d'une loi pour la lutte à la pauvreté était fort intéressante.

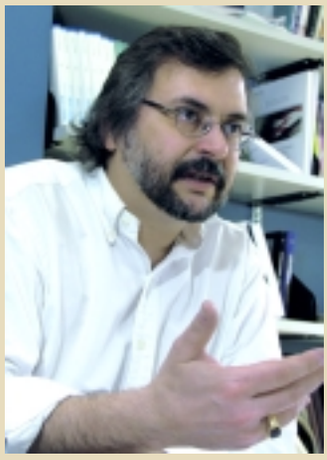

« Parmi les principes de la social-démocratie, il y a une responsabilité collective face aux risques sociaux et aux risques économiques. Donc, un certain nombre de protections doivent être mises en place. Pensons aux protections sociales ou encore à la reconnaissance de droits sociaux ou politiques »

Il ne faut pas tomber dans le fatalisme. Au contraire, la situation à laquelle nous sommes confrontés peut nous amener à faire différemment. Pour renouveler la social-démocratie, nous devons faire un examen critique des acquis et de leurs limites. Cela signifie qu'il faut éviter de se crisper sur l'état actuel des choses. Mais il ne faut pas être naïf. Les forces gouvernementales et patronales peuvent vouloir revenir sur les principes et les droits sociaux, surtout dans l'état actuel des rapports de forces. La grande difficulté, c'est de se frayer un chemin entre l'exigence de la critique et le refus de la vulnérabilité.

Consultation sur la ZLEA : les membres de la CSN doivent voter

Au cours des prochains mois, la mobilisation ira grandissante partout en Amérique contre la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Au Québec, la CSN est la première organisation syndicale à déployer d'importantes énergies pour inciter ses syndicats affiliés à tenir une consultation auprès des membres. C'est une occasion privilégiée qui permettra de sensibiliser un grand nombre de personnes aux enjeux qui se cachent derrière cette négociation. Les membres des syndicats de la CSN peuvent se joindre à cette consultation populaire en communiquant avec le conseil central de leur région.

Vote des syndiqués d'Onyx

« Au début, les gars se demandaient bien quelle sorte de bibitte c'était, la ZLEA. Après l'assemblée, ils ont compris que ça les concernait. Maintenant, s'ils entendent parler de la ZLEA ou d'accords de commerce, nos membres se sentiront plus concernés ; ils vont suivre davantage les discussions sur ce sujet. » Yves Vachon est le président du syndicat des quelque 400 travailleurs d'Onyx Industries, une entreprise du secteur de l'environnement qui est en activité dans neuf régions au Québec. Ce syndicat participe à la consultation populaire qui a cours partout dans les Amériques contre le projet de créer une vaste zone de libre-échange dans l'hémisphère. Prévue pour janvier 2005, la ZLEA n'est pas qu'un projet qui vise à faciliter la circulation des marchandises entre les pays qui la négocient. Son objectif est de permettre aux entreprises, surtout les plus grandes, d'accroître les possibilités de commerce et d'investissements en éliminant ce qu'elles considèrent être des entraves à cette recherche toujours plus grande de profit.

Selon Yves Vachon, président du Syndicat de Onyx industries (CSN) : « Les membres vont suivre davantage les discussions sur la ZLEA ».

Ces multinationales recherchent donc des moyens pour harmoniser les normes et les législations, comme celles sur le travail, pour investir les services publics et pour rabaisser les politiques sociales jugées incompatibles avec cette intégration économique dans les 34 pays des Amériques, Cuba étant exclus du processus.

Du 7 au 18 avril, Yves Vachon a fait le tour du Québec pour parler des enjeux de cette ZLEA à ses membres qui ont voté à scrutin secret sur les deux questions posées. Ils ont rejeté la ZLEA dans une proportion de 86 pour cent et voté en faveur d'ententes commerciales qui respectent les droits fondamentaux à 87 pour cent.

Louis-Serge Houle

Une victoire pour les éducatrices en milieu familial

Dans un jugement étoffé et majeur du 1er mai, la juge du tribunal du travail, Suzanne Handman, reconnaît, aux éducatrices en milieu familial, le droit de se syndiquer et de négocier leurs conditions de travail. « Il s'agit d'une décision historique à plus d'un égard, indique Claudette Carbonneau. En plus de donner à ces femmes le droit d'améliorer les conditions déplorables dans lesquelles elles doivent encore exercer leur travail, il a pour effet immédiat de reconnaître que celles et ceux qui oeuvrent dans des métiers et des professions atypiques peuvent être assimilés à des salariés au sens du code du travail.Cela signifie pour nous, l'obligation de développer de nouvelles façons de regrouper ces travailleuses et ces travailleurs, mais aussi et surtout la possibilité pour un nombre croissant d'entre eux de se soustraire de l'arbitraire » souligne avec enthousiasme la présidente de la Confédération des syndicats nationaux.

Pour étayer sa décision de reconnaître à ces travailleuses le statut de salarié, la juge Handman s'est basé sur plusieurs critères : le contrôle de l'exécution du travail de la responsable de services de garde par le centre de la petite enfance qui la reconnait, la propriété des outils de travail, ses chances de profits, ses risques de pertes, son intégration dans l'organisation du CPE, l'obligation pour elle d'exécuter personnellement le travail, sa subordination juridique au CPE.

La CSN est en attente d'accréditation pour près de 500 éducatrices en milieu familial. Elle a déposé 27 requêtes en accréditation qui sont réparties dans six régions du Québec. Dans le secteur des CPE, la CSN représente plus de 90 pour cent des syndiqué-es, soit au-delà de 6000 travailleuses et travailleurs.

R.D.

Bienvenue

Depuis mars, 25 syndicats, comptant 959 membres, ont reçu leur certificat d'accréditation confirmant leur affiliation à la CSN :

- Restaurant Le Piment rouge, Windsor, 30 employé-es ;
- Usine laitière de Saint-Fidèle, Bas-Saint-Laurent, 4 salarié-es ;
- Caisse populaire de Grand-Mère, 24 employé-es ;
- Centre de santé de Portneuf, 5 salarié-es ;
- Équipement Fédéral Québec, Montréal (Dorval), 4 travailleurs ;
- Municipalités de Val-Barette–Lac-des-Écorces et Beau-Rivage, 5 employé-es ;
- Autocar Jeannois, Saguenay–Lac-Saint-Jean, 24 salarié-es ;
- Onyx Industries, 208 travailleuses et travailleurs ;
- Ambulances Leblanc, Îles-de-la-Madeleine, 8 techniciens ambulanciers ;
- Gestion Philibert Bédard, Lanaudière, 2 chauffeurs ;
- Bétons Bélanger, Laurentides, 15 conducteurs de machinerie ;
- Autobus Transcobec, Laurentides, 90 chauffeurs et mécaniciens ;
- Pharmaprix, Montréal métropolitain, 30 employé-es ;
- Administration régionale Kativik (gestion des aéroports), Montréal métropolitain, 35 salarié-es ;
- Institut québécois d'ébénisterie, Québec–Chaudière-Appalaches, 3 employé-es de soutien ;
- Centre d'hébergement Sainte-Geneviève, Québec (Neufchatel), 33 employé-es ;
- Carrefour Jeunesse emploi, MRC Rimouski–Neigette, 11 salarié-es ;
- Autobus Laterrière, Saguenay–Lac-Saint-Jean, 7 chauffeurs ;
- Nolitrex inc., Saguenay–Lac-Saint-Jean, 47 chauffeurs, salariés manutentionnaires et mécaniciens ;
- TLD Canada inc., Estrie, 34 salarié-es ;
- Ville de Windsor, 35 cols bleus et cols blancs ;
- Hôtel des Seigneurs de Saint-Hyacinthe, 257 employé-es ;
- Barry Callebaut Canada inc., Montérégie, 17 chimistes et microbiologistes ;
- CHSLD de la MRC de Champlain, Montérégie, 1 orthophoniste ;
- TBS, Montérégie, 30 monteurs, menuisiers et chefs d'équipe.

Le français au travail

Placez un adverbe dans chaque phrase.

imprudemment, opportunément, diligemment, certainement, cependant, incontinent, prochainement, stratégiquement, malencontreusement, rapidement

1. Monsieur Jean Charest a rendu publique la composition de son cabinet des ministres. Il a _____ fait des heureux.

2. Un député libéral qui se croyait ministrable a _____ été fort déçu. Se contentera-t-il des banquettes arrières ?

3. Monsieur Charest avait _____ laissé deux dossiers dans les limbes : la condition féminine et la Charte de la langue française.

4. Faut-il en conclure _____ que ces dossiers ne sont pas prioritaires ?

5. Chose certaine, le PM a dû _____ s'en expliquer.

6. Le gouvernement et les syndicats des secteurs public et parapublic entreprendront _____ les négociations en vue du renouvellement de leurs conventions collectives.

7. L'ex-vérificateur général Guy Breton a découvert _____ un trou dans les finances publiques.

8. Le gouvernement Charest voudra-t-il invoquer _____ le rapport Breton pour forcer des reculs ?

9. Déjà, durant la campagne, le chef du Parti libéral avait déclaré avoir _____ « oublié » d'inclure les négociations du secteur public dans ses calculs.

10. Il y a fort à parier que le PM n'oubliera pas ainsi les riches et les puissants qui l'ont _____ porté au pouvoir.

Réponses : 1. certainement ; 2. cependant ; 3. imprudemment ; 4. incontinent ; 5. rapidement ; 6. prochainement ; 7. opportunément ; 8. stratégiquement ; 9. malencontreusement ; 10. diligemment.

Lucie Laurin

Le 1er mai 2003

Sur le thème « Virage à droite interdit », des milliers de travailleuses et de travailleurs ont manifesté au Québec. Ci-contre, la manifestation de Montréal.

Les syndicats CSN en conflit

Trois syndicats de la CSN, comptant 184 personnes, étaient en conflit au 12 mai 2003.

En Abitibi–Témiscamingue

- Syndicat des 70 employé-es de Radio-Nord communications de l'Abitibi–Témiscamingue, en grève depuis le 25 octobre 2002 ;

À Montréal

- Syndicat des 72 travailleuses et des travailleurs de l'hôtel Holiday Inn Midtown, en lock-out depuis le 2 mars 2002 ;

Sur la Côte-Nord

- Syndicat des 42 travailleurs de Cargill de Baie-Comeau, en lock-out depuis le 28 mars 2000.

Fin du conflit à la fonderie Horne de Rouyn-Noranda

Le 7 mai, les 516 travailleurs de la fonderie Hornes de Rouyn-Noranda ont accepté une entente de principe pour le renouvellement de leur convention collective d'une durée de 33 mois. Leur retour au travail est prévu vers le début du mois de juin.

Fermeture sauvage de l'hôtel Renaissance du Parc

Depuis le 30 avril dernier, l'hôtel Renaissance du Parc a cessé ses activités. Quelque 250 travailleuses et travailleurs syndiqués à la CSN depuis 1984 perdent leur emploi. « C'est une fermeture sauvage. Les travailleuses et les travailleurs de l'hôtellerie ne peuvent pas être considérés comme de la machinerie. Nous avons appris, tout le monde ensemble, la nouvelle le 16 avril. Dans sa manière très cavalière de fonctionner, le propriétaire américain de l'immeuble de l'hôtel Renaissance du Parc a pu compter sur la complicité des dirigeants de l'Université McGill », a déclaré Jean Lortie, président de la Fédération du commerce–CSN.

L'Université McGill veut transformer cet édifice en résidence universitaire. On peut supposer que le propriétaire de l'hôtel et l'Université McGill aient choisi les jours suivant l'élection générale au Québec pour rendre plus difficile une demande d'intervention de la CSN auprès du ministre du Travail. Un comité de reclassement a été mis en place. La CSN a lancé un appel solennel à l'Université McGill, une institution publique, financée à même les fonds publics, pour qu'elle favorise l'embauche des personnes qui perdront leur emploi. Pour l'instant, le syndicat talonne l'employeur pour qu'il mette en application les dispositions prévues dans la Loi sur les normes minimales du travail. « Ce qu'on veut, c'est être traités avec respect », a commenté Konan Kovadjo, président du syndicat. Au moment de la fermeture, certaines personnes travaillaient à cet hôtel depuis 25 ans.

P.D.

Le 16 avril dernier, Jean Lortie, président de la Fédération du commerce–CSN et Arthur Sandborn, président du Conseil central du Montréal métropolitain de la CSN tenaient un point de presse devant l'hôtel Renaissance du Parc. Ils ont dénoncé les agissements des propriétaires de l'hôtel et la complicité de l'Université McGill.

Vincent, 10 ans, remercie la CSN

Vincent a 10 ans. En 2002, il fait une rechute et reçoit une greffe de sa propre moelle épinière. Cette année, c'est le dessin de Vincent que l'on retrouve sur le tee-shirt de Leucan–CSN qui sert à financer le camp Vol d'été. Cela lui a vallu la jolie somme de trois cents dollars, un gros montant pour Vincent.
C'est la septième année que la CSN contribue au financement de l'activité.

« Je vais m'acheter des jeux d'ordi et un chien. » Pour le chien, les parents ont l'air d'accord ! Cela dit, Vincent est un petit garçon qui aime jouer dans le petit bois pas trop loin de sa maison avec ses amis et ses frères Raphaël et Julien, tous deux âgés de huit ans. Il habite Brownsburg–Chatham, près de Lachute, au nord de Montréal.

« Sans les gens de Leucan, on n'aurait pas passé à travers aussi facilement. Leucan est là quand ça va mal », explique son père Pierre Ouellette. Chaque semaine, au Québec, cinq familles apprennent un diagnostic de cancer qui touche un enfant. Vincent et sa famille seront au camp Vol d'été Leucan–CSN qui se tiendra cette année à Lac-Beauport, dans la région de Québec. Roger Valois, vice-président de la CSN, soulignait les 25 ans de Leucan lors du conseil confédéral de la CSN de mars dernier.

Lors du conseil confédéral de mars dernier, Vincent (au centre) célébrait le premier anniversaire de sa greffe de moelle épinière. Il est entouré de ses frères, de ses parents et de Roger Valois, vice-président de la CSN et responsable de la campagne Leucan.

Bon de commande
Camp Vol d'été LEUCAN–CSN 2003

Numéro du syndicat : _____
Nom du syndicat : _____
Nom de la personne : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Tél. travail :(__) _____ Résidence : (__) _____

5 chandails : 59 $
10 chandails : 111 $
15 chandails : 163 $
20 chandails : 214 $
25 chandails : 266 $

Quantité désirée : ☐

Le chèque doit être libellé au nom de Leucan–CSN et envoyé à :
Distribution–CSN
1601, ave. De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
(514) 598-2233

L'invité

« Le contrat mondial de l'eau se fonde sur la reconnaissance de l'eau en tant que bien vital patrimonial commun mondial. L'eau n'est pas une ressource naturelle comme les autres... c'est un bien vital pour tout être vivant et l'ensemble de l'écosystème Terre. »

– Ricardo Petrella, *Le manifeste de l'eau – Pour un contrat mondial*, 1998

L'EAU : BIEN COMMUN DE L'HUMANITÉ

par Serge Roy

président de l'Association québécoise pour un contrat mondial de l'eau

L'eau doit être considérée comme un bien commun de l'humanité et des espèces vivantes. Elle doit être accessible sans condition. L'eau ne peut pas être considérée comme une marchandise, soumise à la fameuse loi de l'offre et de la demande.

Chaque année, nous entendons parler un peu plus du problème de l'eau. Cette ressource vitale et irremplaçable attire de plus en plus de grands financiers à la recherche de nouveaux marchés pour augmenter leur pouvoir et leurs profits. Or, l'eau est une ressource vitale parce que sans eau aucune vie n'est possible. L'eau est irremplaçable parce qu'on ne peut lui substituer aucune autre ressource.

Le bien commun, l'eau et le Québec

Tenir compte du bien commun, c'est faire preuve de solidarité envers la communauté à laquelle nous appartenons. Au fond, la notion de « bien commun » s'applique à beaucoup de choses dans la société. Toutes les ressources naturelles devraient être considérées comme des biens communs. Il devrait en être de même pour des services tels la santé ou l'éducation.

Au Québec, où l'on retrouve de très grandes réserves d'eau, nous pourrions croire que nous n'avons pas tellement à nous en préoccuper. Au contraire, la pollution et la contamination dues aux activités agricoles et industrielles, par exemple, menacent la qualité de notre eau. Nous entendons aussi parler, de temps à autre, de l'intérêt qu'ont nos puissants voisins pour cette ressource abondante.

Si nous acceptons que l'eau soit considérée comme une marchandise, il ne faudra pas beaucoup de temps pour que les « faiseurs » de profits se montrent le bout du nez et mettent la main sur cette ressource.

Affirmer que l'eau est un « bien commun » ne signifie pas que n'importe qui sur la planète peut exiger que le Québec exporte massivement son eau vers des territoires qui en manquent. Cela signifie que cette ressource doit être protégée et utilisée en tenant compte de son caractère vital pour les humains et les écosystèmes. Toute exportation massive est contraire à cette protection.

Si nous acceptons que l'eau soit considérée comme une marchandise, il ne faudra pas beaucoup de temps pour que les « faiseurs » de profits se montrent le bout du nez et mettent la main sur cette ressource. Par contre, si nous établissons légalement que l'eau est un bien commun de l'humanité et si nous soustrayons cette ressource de l'application des accords de libre-échange, nous pourrons nous défendre contre les assoiffés de profits.

L'Association québécoise pour un contrat mondial de l'eau, tout comme des associations de plusieurs autres pays qui poursuivent le même objectif, milite pour un contrat social qui ferait de l'eau un bien commun patrimonial mondial.

Perspectives CSN

Perspectives CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux.
(514) 598-2131

Publié cinq fois par année, il est tiré à 27 000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Direction de l'information
Michelle Filteau
Coordination
Pierre Dubois
pierre.dubois@csn.qc.ca
Rédaction
Information–CSN
Photographes
Clément Allard, Alain Chagnon, contributions militantes
Photographie de la couverture
Alain Chagnon
Caricaturiste
Boris

Soutien technique
Lyne Beaulieu
Conception graphique
Jean Gladu
Mise en page
Jean Gladu, Sophie Marcoux
Numérisation photo
Benoit Aubry
Impression
Les syndiqués CSN de l'imprimerie Impart-Litho
Distribution
L'équipe du module de distribution de la CSN

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus
(514) 598-2233
1601, av. De Lorimier
Montréal QC H2K 4M5
Site Internet de la CSN
http://www.csn.qc.ca
ISSN : 1705-6527
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2003
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2003
Port de retour garanti : CSN
Envoi de poste publication
no de convention : 40064900